

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 octobre 2013

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

Préavis 16-2013 Arrêté d'imposition pour l'année 2014

Le Conseil communal de Pully

- vu la Loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
- vu le préavis N° 16-2012 du 11 septembre 2013,
- vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire


Pierre ZAPPELLI




Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 31 octobre 2013